

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FLOWFRESH COATING MATT PART C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: mastic pour sols.

Utilisations déconseillées: non précisées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: **TREMCO CPG POLAND SP. Z O.O.**

Adresse: ul. Marywilska 34, 03-228 Warsaw, Pologne

Téléphone/Fax: +48 22 879 8907

+48 22 879 8918

Adresse e-mail de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
aleksandra.matyjek@cpg-europe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

112 (téléphone d'urgence)

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger et mentions d'avertissement



DANGER

Composants dangereux qui se trouvent sur l'étiquette

Contient: ciment Portland.

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les conteneurs à déchets étiquetés de manière appropriée conformément aux réglementations nationales.

2.3 Autres dangers

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du règlement REACH. Le produit ne contient pas de composants inscrits sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés perturbant le système endocrinien, ni de composants connus pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou dans le règlement (UE) 2018/605.

Rubrique 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

ciment Portland

Fourchette de concentration: < 100 %

Numéro CAS: 65997-15-1

Numéro EC: 266-043-4

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: —

Classification: Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1B H317, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

Le texte complet des phrases H a été cité dans la 16ème rubrique de la fiche de données.

Rubrique 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec la peau: enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement les parties de peau atteintes à l'eau et au savon. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: protéger l'œil non irrité, enlever les lentilles de contact. Laver les yeux contaminés avec de l'eau pendant 10-15 min. Éviter le jet d'eau trop fort au risque d'endommager la cornée. Appliquer un pansement stérile. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Ingestion: ne jamais provoquer des vomissements. Rincer l'intérieur de la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Porter la personne lésée à l'air frais, assurer la chaleur et le calme. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: peut causer le rougissement, la sécheresse de la peau, l'irritation, les réactions allergiques.

Contact avec les yeux: le rougeur, le larmoiement, la sensation de brûlure, la vision floue, la douleur, le risque de lésions oculaires graves.

Ingestion: les maux de ventre, les nausées, les vomissements, l'ingestion du produit peut causer une occlusion intestinale.

Inhalation des vapeurs: peut causer l'irritation des voies respiratoires, la toux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La décision sur les soins immédiats et traitement doit être prise par un médecin à l'issue d'une évaluation exacte d'état de la victime. Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: dioxyde de carbone, poudres d'extinction d'incendie, mousse extinctrice, jet d'eau dispersé. Adapter les moyens d'extinction aux matériaux ramassés dans l'entourage.

Moyens d'extinction non appropriés: jet d'eau compacte – le danger d'élargir le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de la combustion, les gaz nocifs contenant les monoxydes de carbone et d'autres produits dangereux de décomposition thermique peuvent se produire. Éviter l'inhalation des gaz de combustion, ils peuvent être dangereux pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser les moyens de protection générale typique en cas de feu. Ne pas rester dans la zone menacée d'incendie sans porter de vêtements résistants aux produits chimiques et sans appareil respiratoire autonome. Recueillir les moyens d'extinction usé.

Rubrique 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Limiter l'accès des tiers à la zone de l'accident jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. En cas de dispersion de grande quantité de produit, isoler la zone en danger. Veiller à ce que les opérations de secours et d'élimination des effets de l'accident soient faites uniquement par un personnel qualifié. Utiliser des moyens de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Fournir une ventilation appropriée. Ne pas respirer des vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de libération d'une grande quantité de produit, il est nécessaire de prendre les mesures appropriées afin d'éviter sa diffusion dans l'environnement. Informer les services de secours compétents.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Produit sec

il faut ramasser le produit répandu en état sec, si possible. Utiliser des méthodes de nettoyage à sec tels que: nettoyer avec un aspirateur (équipement industriel équipé d'un filtrage très efficace)

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]



**Construction
Products Group**
Europe



Flowcrete

Nullifire

Vandex



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

qui ne provoque pas l'émission des poussières. Ne jamais utiliser l'air comprimé. Ne pas respirer des poussières et éviter le contact des poussières avec la peau.

Mettre le produit répandu dans le conteneur. Nettoyer et ventiler la zone contaminée.

Produit mouillé

le produit absorbe l'eau et il se solidifie. Ramasser mécaniquement. Les déchets peuvent être traités comme les gravats.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Traitement des déchets – Rubrique 13 de la fiche. Moyens de protection individuelle – Rubrique 8 de la fiche.

Rubrique 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Utiliser les équipements de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Travailler seulement dans les locaux bien ventilés. Ne pas respirer des vapeurs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir dans des emballages originaux et bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec les produits alimentaires ou le fourrage. Protéger contre les endommagements, les conditions atmosphériques directes et l'humidité. Les récipients ayant été ouverts doivent être bien fermés. Stocker les conteneurs inutilisés hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas de données concernant les utilisations autres que celles dans la Rubrique 1.2.

Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas des composants soumis au contrôle de l'exposition sur le lieu de travail.

Base juridique: Arrêté du 30 juin 2004 établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives en application de l'article R. 4412-150 du code du travail (telle que modifiée).

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Il faut fournir une ventilation générale et/ou locale au poste de travail afin de garder la concentration de l'agent nuisible au-dessous de la valeur maximale admissible. Il est recommandé d'installer les laveuses pour les yeux près de lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

La nécessité d'utiliser et de sélectionner un équipement de protection individuelle approprié doit prendre en compte le type de risque posé par le produit, les conditions de travail et la manière de manipuler le produit. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux exigences du règlement (UE) 2016/425 et des normes applicables. L'employeur est obligé d'assurer de mesures de protection conformes à toutes les exigences de qualité, ainsi que leur entretien et nettoyage. Tout EPI contaminé ou endommagé doit être remplacé immédiatement.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

La protection des mains et du corps

Utiliser les gants de protection (selon EN 374) appropriés pour le travail. En cas d'exposition de courte durée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance ≥ 2 (un temps de percée > 30 min.). En cas d'exposition prolongée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance =6 (un temps de percée > 480 min.). Porter des vêtements de protection.

Pendant l'utilisation des gants de protection en contact avec des produits chimiques il ne faut pas oublier que le niveau de performance et le temps de percée correspondants qui ont été donnés dans la fiche n'indiquent pas la durée réelle de la protection au lieu de travail, car il y a d'autres facteurs qui doivent être pris en compte, par exemple: la température, l'influence d'autres substances etc. Il est recommandé de remplacer les gants aux premiers signes de détérioration, d'endommagement ou s'il y a des changements dans leur aspect (le changements de couleur, de forme, d'élasticité). Respecter les instructions du fabricant concernant l'utilisation des gants, leur nettoyage, l'entretien et le stockage. Il est aussi important d'utiliser la technique appropriée pour enlever les gants pour qu'on puisse éviter la contamination des mains pendant cette activité.

La protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou la protection du visage (selon EN166).

La protection respiratoire

En cas de pollution de l'air avec des poussières aux concentrations dépassant leurs valeurs normatifs, utiliser l'équipement de filtration sélectionné selon le taux de dépassement des valeurs VLE (P1/s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 4 x VLE, P2/s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 10 x VLE, P3/ s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 30 x VLE).

La protection contre les risques thermiques

Non concerné.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la dispersion d'une grande quantité du produit dans les eaux souterraines, la canalisation, les eaux usées ou le sol. Les émissions éventuelles de systèmes de ventilation ou des équipements doivent être examinées pour déterminer leur conformité avec les exigences de la loi de protection de l'environnement.

Rubrique 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	solide
Couleur :	dépend de l'assortiment
Odeur :	caractéristique
Point de fusion/point de congélation :	non identifié
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	non concerné
Inflammabilité :	non concerné, produit n'est pas inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	non identifié
Point d'éclair :	non identifié
Température d'auto-inflammation :	non concerné, le produit n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition :	non identifié
pH :	non concerné
Viscosité cinématique :	non concerné
Solubilité :	non concerné
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	non identifié

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]



**Construction
Products Group**
Europe



Flowcrete

Nullifire

Vandex

TREMCO

Dryvit

Nudurc

Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Pression de vapeur : non concerné
Densité et/ou densité relative: non identifié
Densité de vapeur relative : non concerné
Caractéristiques des particules : non identifié

9.2 Autres informations

Il n'y a pas de données concernant des résultats des tests additionnels.

Rubrique 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est faiblement réactif. Le produit n'est pas soumis à la polymérisation. Voir: 10.3-10.5.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions d'utilisation et de stockage correctes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Protéger contre l'humidité. Produit est hygroscopique, il s'agglutine en contact avec de l'eau et, par conséquent, il diminue le niveau de qualité du produit. Éviter la chaleur et le rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne sont pas connus.

Rubrique 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'exposition: contact avec la peau, contact avec les yeux, l'inhalation, l'ingestion. Les informations sur les voies d'exposition probables et sur les effets que le mélange produit par chaque voie d'exposition possible - voir la sous-section 4.2.

Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec le produit sec peut causer les dommages mécaniques à la cornée, la rougeur, le larmoiement, la sensation de brûlure, irritation immédiate ou différée, l'inflammation, la douleur, le risque de lésions oculaires graves.

En cas de contact avec le produit humide il peut causer une irritation modérée (p.ex. la conjonctivite) ou les lésions oculaires graves et la cécité.

Efeitos imediatos e retardados e efeitos crónicos decorrentes de exposição breve e prolongada

L'exposition aux poussières du produit provoque une irritation du nez, de la gorge, des yeux et des poumons et peut causer une sensation de suffocation. L'exposition chronique aux poussières peut causer de nombreuses maladies; les plus courantes: l'inflammation chronique du nez, de la gorge, du larynx, l'asthme bronchique, la pneumoconiose, l'emphysème pulmonaire.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de composants inscrits sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés perturbant le système endocrinien, ni de composants connus pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou dans le règlement (UE) 2018/605 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

Autres informations

Pas de données.

Rubrique 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'est pas classifié comme hasardeux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit à base de composés minéraux – il n'est pas biodegradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit s'agglutine en contact avec de l'eau. Il n'est pas mobile dans le sol et dans l'eau.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de composants inscrits sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés perturbant le système endocrinien, ni de composants connus pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou dans le règlement (UE) 2018/605 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

12.7 Autres effets néfastes

Le mélange n'est pas classifié comme dangereux pour la couche d'ozone. Il faut considérer la possibilité d'autres effets néfastes des composants individuels du mélange sur l'environnement (par exemple, leur impact sur le réchauffement globale).

Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Conseils pour le produit: traiter conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas jeter le déchets à l'égout, les eaux de surface. Les résidues peuvent être réutilisés. Le produit durci peut être traité comme gravat. Le code de déchet doit être attribué au lieu de sa création.

Conseils pour les emballages usés: récupération / recyclage / élimination des déchets d'emballage à faire conformément à la réglementation en vigueur.

Seules les récipients complètement vides peuvent être destinés au recyclage.

Réglementation CE: directives du parlement Européen et du Conseil: 2008/98/CE (telle que modifiée), 94/62/CE (telle que modifiée).

Rubrique 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non concerné. Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non concerné.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné.

14.4 Groupe d'emballage

Non concerné.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non concerné.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non concerné.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

1907/2006/EC Rectificatif au règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (tel que modifié).

1272/2008/EC Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (tel que modifié).

2020/878/UE Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

2008/98/CE Directive 2008/98/CE du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives (telle que modifiée).

94/62/CE Directive n° 94/62/CE du 20/12/94 relative aux emballages et aux déchets d'emballages (telle que modifiée).

2016/425/UE Règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil.

Les permis, les interdictions et les restrictions Le produit est soumis à des restrictions sur le ciment inclus à l'annexe XVII du règlement 1907/2006 / CE (REACH) - il contient < 0,0002 % de Cr soluble (VI).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour les mélanges.

Rubrique 16: Autres informations

Expressions H des rubriques 3 de FDS

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Acronymes et abréviations

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
VLE	Valeur Limite d'Exposition

Formations

Avant de commencer le travail avec le produit, l'utilisateur doit connaître les règles de la Santé et Sécurité au Travail relatives à la manipulation des produits chimiques, et surtout, suivre une formation au poste adaptée.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Références à la littérature et aux sources de données

La fiche de données a été préparée sur la base de fiche de données de sécurité des composants individuels fournies par le fabricant, des données littéraires, des bases de données en ligne et de la connaissance et de l'expérience, en tenant compte de la législation en vigueur.

La classification et les procédures utilisées pendant la classification du mélange conformément au règlement

Skin Irrit. 2 H315	méthode de calcul
Eye Dam. 1 H318	méthode de calcul
Skin Sens. 1 H317	méthode de calcul
STOT SE 3 H335	méthode de calcul

Informations complémentaires

Date d'établissement	14.12.2021
Date de mise à jour	-
Version:	1.0/FR

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit ainsi qu'à l'expérience et le savoir-faire du fabricant. Elles ne sont pas une description qualitative du produit, ni une promesse des qualités définies. Il faut les considérer en tant qu'une aide à la manipulation en sécurité au cours du transport, du stockage et de l'utilisation du produit. Ceci n'exonère pas l'utilisateur de la responsabilité d'une utilisation incorrecte des informations ci-dessus, ni du respect de toutes les normes juridiques en vigueur en la matière.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FLOWFRESH MF PART C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: mastic pour sols.

Utilisations déconseillées: non précisées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: **TREMCO CPG POLAND SP. Z O.O.**

Adresse: ul. Marywilska 34, 03-228 Warsaw, Pologne

Téléphone/Fax: +48 22 879 8907

+48 22 879 8918

Adresse e-mail de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

aleksandra.matyjek@cpg-europe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

112 (téléphone d'urgence)

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger et mentions d'avertissement



DANGER

Composants dangereux qui se trouvent sur l'étiquette

Contient: ciment Portland; dihydroxyde de calcium.

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les conteneurs à déchets étiquetés de manière appropriée conformément aux réglementations nationales.

2.3 Autres dangers

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du règlement REACH.

Rubrique 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

ciment Portland

Fourchette de concentration: < 20 %

Numéro CAS: 65997-15-1

Numéro EC: 266-043-4

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: —

Classification: Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

dihydroxyde de calcium

Fourchette de concentration: < 5 %

Numéro CAS: 1305-62-0

Numéro EC: 215-137-3

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: 01-2119475151-45-XXXX

Classification: Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

Substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle établies au niveau du pays et de l'UE.

quartz (dioxyde de silicium)

Fourchette de concentration: < 0,8 %

Numéro CAS: 14808-60-7

Numéro EC: 238-878-4

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: —

Classification: STOT RE 1 H372

Substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle établies au niveau du pays.

huile minérale blanche (pétrole)

Fourchette de concentration: < 0,1 %

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Numéro CAS: 8042-47-5
Numéro EC: 232-455-8
Numéro INDEX : —
Numéro d'enregistrement: 01-2119487078-27-XXXX
Classification: Asp. Tox. 1 H304

Le texte complet des phrases H a été cité dans la 16ème rubrique de la fiche de données.

Rubrique 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau: enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement les parties de peau atteintes à l'eau et au savon. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: protéger l'œil non irrité, enlever les lentilles de contact. Laver les yeux contaminés avec de l'eau pendant 10-15 min. Éviter le jet d'eau trop fort au risque d'endommager la cornée. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Ingestion: ne jamais provoquer des vomissements. Rincer l'intérieur de la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Porter la personne lésée à l'air frais, assurer la chaleur et le calme. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: le rougissement, la sécheresse de la peau, l'irritation.

Contact avec les yeux: le rougeur, le larmolement, la sensation de brûlure, la vision floue, la douleur, le risque de lésions oculaires graves.

Ingestion: les maux de ventre, les nausées, les vomissements, l'ingestion du produit peut causer une occlusion intestinale.

Inhalation des vapeurs: l'irritation des voies respiratoires, la toux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La décision sur les soins immédiats et traitement doit être prise par un médecin à l'issue d'une évaluation exacte d'état de la victime. Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: dioxyde de carbone, poudres d'extinction d'incendie, jet d'eau dispersé. Incendie significatif éteindre à l'aide de la mousse extinctrice résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction non appropriés: jet d'eau compacte – le danger d'élargir le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de la combustion, les gaz nocifs contenant les monoxydes de carbone et d'autres produits dangereux de décomposition thermique peuvent se produire. Éviter l'inhalation des gaz de combustion, ils peuvent être dangereux pour la santé.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser les moyens de protection générale typique en cas de feu. Ne pas rester dans la zone menacée d'incendie sans porter de vêtements résistants aux produits chimiques et sans appareil respiratoire autonome. Recueillir les moyens d'extinction usé.

Rubrique 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Limitier l'accès des tiers à la zone de l'accident jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. En cas de dispersion de grande quantité de produit, isoler la zone en danger. Veiller à ce que les opérations de secours et d'élimination des effets de l'accident soient faites uniquement par un personnel qualifié. Utiliser des moyens de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Fournir une ventilation appropriée. Ne pas respirer des vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de libération d'une grande quantité de produit, il est nécessaire de prendre les mesures appropriées afin d'éviter sa diffusion dans l'environnement. Informer les services de secours compétents.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Produit sec

il faut ramasser le produit répandu en état sec, si possible. Utiliser des méthodes de nettoyage à sec tels que: nettoyer avec un aspirateur (équipement industriel équipé d'un filtrage très efficace) qui ne provoque pas l'émission des poussières. Ne jamais utiliser l'air comprimé. Ne pas respirer des poussières et éviter le contact des poussières avec la peau. Mettre le produit répandu dans le conteneur. Nettoyer et ventiler la zone contaminée.

Produit mouillé

le produit absorbe l'eau et il se solidifie. Ramasser mécaniquement. Les déchets peuvent être traités comme les gravats.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Traitement des déchets – Rubrique 13 de la fiche. Moyens de protection individuelle – Rubrique 8 de la fiche.

Rubrique 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Utiliser les équipements de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Travailler seulement dans les locaux bien ventilés. Ne pas respirer des vapeurs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir dans des emballages originaux et bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec les produits alimentaires ou le fourrage. Protéger contre les endommagements, les conditions atmosphériques directes et l'humidité. Les récipients ayant été ouverts doivent être bien fermés. Stocker les conteneurs inutilisés hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas de données concernant les utilisations autres que celles dans la Rubrique 1.2.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Spécification	VME		VLE	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
quartz [CAS 14808-60-7]	-	0,1a	-	-
dihydroxyde de calcium [CAS 1305-62-0]				
calcium (hydroxyde de)	5	-	-	-
calcium (hydroxyde de) fraction alvéolaire	1	-	4	-

a : La valeur limite concerne la fraction alvéolaire

Base juridique: Valeurs limites d'exposition professionnelle établies pour les substances chimiques, INRS 2020.

Procédures de contrôle recommandé

Il faut suivre les procédures de surveillance de la concentration des composants dangereux dans l'air et les procédures de contrôle de pureté de l'air au poste de travail – si elles sont disponibles et justifiées à un poste de travail donné – conformément aux Normes Européennes en prenant en considération des conditions dans le lieu d'exposition. Le mode, le type et la fréquence des tests et des mesures doivent répondre aux exigences pertinentes.

PNEC - dihydroxyde de calcium [CAS 1305-62-0]

eau

0,49 mg/l

sol

1080 mg/kg de matière sèche

8.2 Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Il faut fournir une ventilation générale et/ou locale au poste de travail afin de garder la concentration de l'agent nuisible au-dessous de la valeur maximale admissible. Il est recommandé d'installer les laveuses pour les yeux près de lieu de travail.

Protection des mains et du corps

Utiliser les gants de protection appropriés pour le travail. En cas d'exposition de courte durée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance ≥ 2 (un temps de percée > 30 min.).



En cas d'exposition prolongée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance =6 (un temps de percée > 480 min.). Porter des vêtements de protection.

Pendant l'utilisation des gants de protection en contact avec des produits chimiques il ne faut pas oublier que le niveau de performance et le temps de percée correspondants qui ont été donnés dans la fiche n'indiquent pas la durée réelle de la protection au lieu de travail, car il y a d'autres facteurs qui doivent être pris en compte, par exemple: la température, l'influence d'autres substances etc. Il est recommandé de remplacer les gants aux premiers signes de détérioration, d'endommagement ou s'il y a des changements dans leur aspect (le changements de couleur, de forme, d'élasticité). Respecter les instructions du fabricant concernant l'utilisation des gants, leur nettoyage, l'entretien et le stockage. Il est aussi important d'utiliser la technique appropriée pour enlever les gants pour qu'on puisse éviter la contamination des mains pendant cette activité.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou la protection du visage.

Protection des voies respiratoires

En cas de pollution de l'air avec des poussières aux concentrations dépassant leurs valeurs normatifs, utiliser l'équipement de filtration sélectionné selon le taux de dépassement des valeurs

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

VLE (P1/s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 4 x VLE, P2/s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 10 x VLE, P3/ s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 30 x VLE).

L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux exigences du règlement 2016/425/UE. L'employeur est obligé d'assurer de mesures de protection conformes à toutes les exigences de qualité, ainsi que leur entretien et nettoyage.

Contrôle d'exposition liée à la protection de l'environnement

Éviter la dispersion d'une grande quantité du produit dans les eaux souterraines, la canalisation, les eaux usées ou le sol. Les émissions éventuelles de systèmes de ventilation ou des équipements doivent être examinées pour déterminer leur conformité avec les exigences de la loi de protection de l'environnement.

Rubrique 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique:	solide
couleur:	dépend de l'assortiment
odeur:	caractéristique
seuil olfactif:	non identifié
valeur pH:	non concerné
point de fusion/point de congélation:	non identifié
point initial d'ébullition:	non concerné
point d'éclair:	non concerné
taux d'évaporation:	non concerné
inflammabilité (solide, gaz) :	non identifié, le produit n'est pas inflammable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	non concerné
pression de vapeur:	non concerné
densité de vapeur:	non concerné
densité:	non identifié
solubilité:	non identifié
coefficient de partage: n-octanol/eau:	non identifié
température d'auto-inflammabilité :	non concerné, le produit n'est pas auto-inflammable
température de décomposition:	non identifié
propriétés explosives:	ne manifeste pas
propriétés comburantes:	ne manifeste pas
viscosité:	non identifié

9.2 Autres informations

Il n'y a pas de données concernant des résultats des tests additionnels.

Rubrique 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est faiblement réactif. Le produit n'est pas soumis à la polymérisation. Voir: 10.3-10.5.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions d'utilisation et de stockage correctes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne sont pas connus.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Flowcrete



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

10.4 Conditions à éviter

Protéger contre l'humidité. Produit est hygroscopique, il s'agglutine en contact avec de l'eau et, par conséquent, il diminue le niveau de qualité du produit. Éviter la chaleur et le rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne sont pas connus.

Rubrique 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité des composants

dihydroxyde de calcium [CAS 1305-62-0]

LD₅₀ (orale, rat) > 2000 mg/kg (OECD 425)

LD₅₀ (peau, lapin) > 2500 mg/kg (OECD 402)

quartz [CAS 14808-60-7]

LD₅₀ (orale, rat) > 2000 mg/kg

LD₅₀ (peau, rat) > 2000 mg/kg

huile minérale blanche (pétrole) [CAS 8042-47-5]

LD₅₀ (orale, rat) 5000 mg/kg

LD₅₀ (peau, rat) > 2000 mg/kg

LC₅₀ (inhalation, rat) 5200 mg/m³/4h

Toxicité du mélange

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carcérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec le produit sec peut causer les dommages mécaniques à la cornée, la rougeur, le larmolement, la sensation de brûlure, irritation immédiate ou différée, l'inflammation, la douleur, le risque de lésions oculaires graves.

En cas de contact avec le produit humide il peut causer une irritation modérée (p.ex. la conjonctivite) ou les lésions oculaires graves et la cécité.

L'exposition aux poussières du produit provoque une irritation du nez, de la gorge, des yeux et des poumons et peut causer une sensation de suffocation. L'exposition chronique aux poussières peut causer de nombreuses maladies; les plus courantes: l'inflammation chronique du nez, de la gorge, du larynx, l'asthme bronchique, la pneumoconiose, l'emphysème pulmonaire.

Rubrique 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'est pas classifié comme hasardeux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit à base de composés minéraux – il n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit s'agglutine en contact avec de l'eau. Il n'est pas mobile dans le sol et dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Le mélange n'est pas classifié comme dangereux pour la couche d'ozone. Il faut considérer la possibilité d'autres effets néfastes des composants individuels du mélange sur l'environnement (par exemple, la perturbation du système endocrinien, leur impact sur le réchauffement globale).

Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Conseils pour le produit: traiter conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas jeter le déchets à l'égout, les eaux de surface. Les résidues peuvent être réutilisés. Le produit durci peut être traité comme gravat. Le code de déchet doit être attribué au lieu de sa création.

Conseils pour les emballages usés: récupération / recyclage / élimination des déchets d'emballage à faire conformément à la réglementation en vigueur. Seules les récipients complètement vides peuvent être destinés au recyclage.

Réglementation CE: directives du parlement Européen et du Conseil: 2008/98/CE (telle que modifiée), 94/62/CE (telle que modifiée).

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN (Numéro ONZ)

Non concerné. Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non concerné.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné.

14.4 Groupe d'emballage

Non concerné.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non concerné.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non concerné.

Rubrique 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

2016/425/UE Règlement No 2016/425/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil.

1907/2006/EC Rectificatif au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (telle que modifiée).

1272/2008/EC Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (telle que modifiée).

2015/830/EC Règlement (UE) No 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

2008/98/CE Directive 2008/98/CE du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

94/62/CE Directive n° 94/62/CE du 20/12/94 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

Les permis, les interdictions et les restrictions Le produit est soumis à des restrictions sur le ciment inclus à l'annexe XVII du règlement 1907/2006 / CE (REACH) - il contient < 0,0002 % de Cr soluble (VI).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour les mélanges.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 16: Autres informations

Expressions H des rubriques 3 de FDS

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acronymes et abréviations

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép. catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
VLE	Valeur Limite d'Exposition

Formations

Avant de commencer le travail avec le produit, l'utilisateur doit connaître les règles de la Santé et Sécurité au Travail relatives à la manipulation des produits chimiques, et surtout, suivre une formation au poste adaptée.

Références à la littérature et aux sources de données

La fiche de données a été préparée sur la base de fiche de données de sécurité des composants individuels fournies par le fabricant, des données littéraires, des bases de données en ligne et de la connaissance et de l'expérience, en tenant compte de la législation en vigueur.

La classification et les procédures utilisées pendant la classification du mélange conformément au règlement

Skin Irrit. 2 H315	méthode de calcul
Eye Dam. 1 H318	méthode de calcul
STOT SE 3 H335	méthode de calcul

Informations complémentaires

Date d'établissement	14.12.2021
Version:	1.0/FR

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit ainsi qu'à l'expérience et le savoir-faire du fabricant. Elles ne sont pas une description qualitative du produit, ni une promesse des qualités définies. Il faut les considérer en tant qu'une aide à la manipulation en sécurité au cours du transport, du stockage et de l'utilisation du produit. Ceci n'exonère pas l'utilisateur de la responsabilité d'une utilisation incorrecte des informations ci-dessus, ni du respect de toutes les normes juridiques en vigueur en la matière.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FLOWFRESH RT PART C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: mastic pour sols.

Utilisations déconseillées: non précisées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: **TREMCO CPG POLAND SP. Z O.O.**

Adresse: ul. Marywilska 34, 03-228 Warsaw, Pologne

Téléphone/Fax: +48 22 879 8907

+48 22 879 8918

Adresse e-mail de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

aleksandra.matyjek@cpg-europe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

112 (téléphone d'urgence)

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger et mentions d'avertissement



DANGER

Composants dangereux qui se trouvent sur l'étiquette

Contient: ciment Portland; dihydroxyde de calcium.

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les conteneurs à déchets étiquetés de manière appropriée conformément aux réglementations nationales.

2.3 Autres dangers

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du règlement REACH.

Rubrique 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

ciment Portland

Fourchette de concentration: < 20 %

Numéro CAS: 65997-15-1

Numéro EC: 266-043-4

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: —

Classification: Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

dihydroxyde de calcium

Fourchette de concentration: < 5 %

Numéro CAS: 1305-62-0

Numéro EC: 215-137-3

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: 01-2119475151-45-XXXX

Classification: Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

Substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle établies au niveau du pays et de l'UE.

quartz (dioxyde de silicium)

Fourchette de concentration: < 0,8 %

Numéro CAS: 14808-60-7

Numéro EC: 238-878-4

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: —

Classification: STOT RE 1 H372

Substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle établies au niveau du pays.

Le texte complet des phrases H a été cité dans la 16ème rubrique de la fiche de données.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau: enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement les parties de peau atteintes à l'eau et au savon. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: protéger l'œil non irrité, enlever les lentilles de contact. Laver les yeux contaminés avec de l'eau pendant 10-15 min. Éviter le jet d'eau trop fort au risque d'endommager la cornée. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Ingestion: ne jamais provoquer des vomissements. Rincer l'intérieur de la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Porter la personne lésée à l'air frais, assurer la chaleur et le calme. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: le rougissement, la sécheresse de la peau, l'irritation.

Contact avec les yeux: le rougeur, le larmoiement, la sensation de brûlure, la vision floue, la douleur, le risque de lésions oculaires graves.

Ingestion: les maux de ventre, les nausées, les vomissements, l'ingestion du produit peut causer une occlusion intestinale.

Inhalation des vapeurs: irritation des voies respiratoires, la toux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La décision sur les soins immédiats et traitement doit être prise par un médecin à l'issue d'une évaluation exacte d'état de la victime. Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: dioxyde de carbone, poudres d'extinction d'incendie, jet d'eau dispersé. Incendie significatif éteindre à l'aide de la mousse extinctrice résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction non appropriés: jet d'eau compacte – le danger d'élargir le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de la combustion, les gaz nocifs contenant les monoxydes de carbone et d'autres produits dangereux de décomposition thermique peuvent se produire. Éviter l'inhalation des gaz de combustion, ils peuvent être dangereux pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser les moyens de protection générale typique en cas de feu. Ne pas rester dans la zone menacée d'incendie sans porter de vêtements résistants aux produits chimiques et sans appareil respiratoire autonome. Recueillir les moyens d'extinction usé.

Rubrique 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Limiter l'accès des tiers à la zone de l'accident jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. En cas

p. 3/10

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

de dispersion de grande quantité de produit, isoler la zone en danger. Veiller à ce que les opérations de secours et d'élimination des effets de l'accident soient faites uniquement par un personnel qualifié. Utiliser des moyens de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Fournir une ventilation appropriée. Ne pas respirer des vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de libération d'une grande quantité de produit, il est nécessaire de prendre les mesures appropriées afin d'éviter sa diffusion dans l'environnement. Informer les services de secours compétents.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Produit sec

il faut ramasser le produit répandu en état sec, si possible.

Utiliser des méthodes de nettoyage à sec tels que: nettoyer avec un aspirateur (équipement industriel équipé d'un filtrage très efficace) qui ne provoque pas l'émission des poussières. Ne jamais utiliser l'air comprimé. Ne pas respirer des poussières et éviter le contact des poussières avec la peau. Mettre le produit répandu dans le conteneur. Nettoyer et ventiler la zone contaminée.

Produit mouillé

le produit absorbe l'eau et il se solidifie. Ramasser mécaniquement. Les déchets peuvent être traités comme les gravats.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Traitement des déchets – Rubrique 13 de la fiche. Moyens de protection individuelle – Rubrique 8 de la fiche.

Rubrique 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Utiliser les équipements de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Travailler seulement dans les locaux bien ventilés. Ne pas respirer des vapeurs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir dans des emballages originaux et bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec les produits alimentaires ou le fourrage. Protéger contre les endommagements, les conditions atmosphériques directes et l'humidité. Les récipients ayant été ouverts doivent être bien fermés. Stocker les conteneurs inutilisés hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas de données concernant les utilisations autres que celles dans la Rubrique 1.2.

Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Spécification	VME		VLE	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
quartz [CAS 14808-60-7]	-	0,1a	-	-
dihydroxyde de calcium [CAS 1305-62-0]				

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

calcium (hydroxyde de)	5	-	-	-
calcium (hydroxyde de) fraction alvéolaire	1	-	4	-

a : La valeur limite concerne la fraction alvéolaire

Base juridique: Valeurs limites d'exposition professionnelle établies pour les substances chimiques, INRS 2020.

Procédures de contrôle recommandé

Il faut suivre les procédures de surveillance de la concentration des composants dangereux dans l'air et les procédures de contrôle de pureté de l'air au poste de travail – si elles sont disponibles et justifiées à un poste de travail donné – conformément aux Normes Européennes en prenant en considération des conditions dans le lieu d'exposition. Le mode, le type et la fréquence des tests et des mesures doivent répondre aux exigences pertinentes.

PNEC - dihydroxyde de calcium [CAS 1305-62-0]

eau 0,49 mg/l

sol 1080 mg/kg de matière sèche

8.2 Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Il faut fournir une ventilation générale et/ou locale au poste de travail afin de garder la concentration de l'agent nuisible au-dessous de la valeur maximale admissible. Il est recommandé d'installer les laveuses pour les yeux près de lieu de travail.

Protection des mains et du corps

Utiliser les gants de protection appropriés pour le travail. En cas d'exposition de courte durée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance ≥ 2 (un temps de percée > 30 min.).



En cas d'exposition prolongée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance =6 (un temps de percée > 480 min.). Porter des vêtements de protection.

Pendant l'utilisation des gants de protection en contact avec des produits chimiques il ne faut pas oublier que le niveau de performance et le temps de percée correspondants qui ont été donnés dans la fiche n'indiquent pas la durée réelle de la protection au lieu de travail, car il y a d'autres facteurs qui doivent être pris en compte, par exemple: la température, l'influence d'autres substances etc. Il est recommandé de remplacer les gants aux premiers signes de détérioration, d'endommagement ou s'il y a des changements dans leur aspect (le changements de couleur, de forme, d'élasticité). Respecter les instructions du fabricant concernant l'utilisation des gants, leur nettoyage, l'entretien et le stockage. Il est aussi important d'utiliser la technique appropriée pour enlever les gants pour qu'on puisse éviter la contamination des mains pendant cette activité.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou la protection du visage.

Protection des voies respiratoires

En cas de pollution de l'air avec des poussières aux concentrations dépassant leurs valeurs normatifs, utiliser l'équipement de filtration sélectionné selon le taux de dépassement des valeurs VLE (P1/s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 4 x VLE, P2/s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 10 x VLE, P3/ s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 30 x VLE).

L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux exigences du règlement 2016/425/UE. L'employeur est obligé d'assurer de mesures de protection conformes à toutes les exigences de qualité, ainsi que leur entretien et nettoyage.

Contrôle d'exposition liée à la protection de l'environnement

Éviter la dispersion d'une grande quantité du produit dans les eaux souterraines, la canalisation, les eaux usées ou le sol. Les émissions éventuelles de systèmes de ventilation ou des équipements doivent être examinées pour déterminer leur conformité avec les exigences de la loi de protection de l'environnement.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique:	solide
couleur:	dépend de l'assortiment
odeur:	caractéristique
seuil olfactif:	non identifié
valeur pH:	non concerné
point de fusion/point de congélation:	non identifié
point initial d'ébullition:	non concerné
point d'éclair:	non concerné
taux d'évaporation:	non concerné
inflammabilité (solide, gaz) :	non identifié, le produit n'est pas inflammable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	non concerné
pression de vapeur:	non concerné
densité de vapeur:	non concerné
densité:	non identifié
solubilité:	non identifié
coefficient de partage: n-octanol/eau:	non identifié
température d'auto-inflammabilité :	non concerné, le produit n'est pas auto-inflammable
température de décomposition:	non identifié
propriétés explosives:	ne manifeste pas
propriétés comburantes:	ne manifeste pas
viscosité:	non identifié

9.2 Autres informations

Il n'y a pas de données concernant des résultats des tests additionnels.

Rubrique 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est faiblement réactif. Le produit n'est pas soumis à la polymérisation. Voir: 10.3-10.5.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions d'utilisation et de stockage correctes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Protéger contre l'humidité. Produit est hygroscopique, il s'agglutine en contact avec de l'eau et, par conséquent, il diminue le niveau de qualité du produit. Éviter la chaleur et le rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne sont pas connus.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité des composants

dihydroxyde de calcium [CAS 1305-62-0]

LD₅₀ (orale, rat) > 2000 mg/kg (OECD 425)

LD₅₀ (peau, lapin) > 2500 mg/kg (OECD 402)

quartz [CAS 14808-60-7]

LD₅₀ (orale, rat) > 2000 mg/kg

LD₅₀ (peau, rat) > 2000 mg/kg

Toxicité du mélange

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carcérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec le produit sec peut causer les dommages mécaniques à la cornée, la rougeur, le larmolement, la sensation de brûlure, irritation immédiate ou différée, l'inflammation, la douleur, le risque de lésions oculaires graves.

En cas de contact avec le produit humide il peut causer une irritation modérée (p.ex. la conjonctivite) ou les lésions oculaires graves et la cécité.

L'exposition aux poussières du produit provoque une irritation du nez, de la gorge, des yeux et des poumons et peut causer une sensation de suffocation. L'exposition chronique aux poussières peut causer de nombreuses maladies; les plus courantes: l'inflammation chronique du nez, de la gorge, du larynx, l'asthme bronchique, la pneumoconiose, l'emphysème pulmonaire.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Flowcrete

Nullifire

Vandex



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'est pas classifié comme hasardeux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit à base de composés minéraux – il n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit s'agglutine en contact avec de l'eau. Il n'est pas mobile dans le sol et dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Le mélange n'est pas classifié comme dangereux pour la couche d'ozone. Il faut considérer la possibilité d'autres effets néfastes des composants individuels du mélange sur l'environnement (par exemple, la perturbation du système endocrinien, leur impact sur le réchauffement globale).

Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Conseils pour le produit: traiter conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas jeter le déchets à l'égout, les eaux de surface. Les résidues peuvent être réutilisés. Le produit durci peut être traité comme gravat. Le code de déchet doit être attribué au lieu de sa création.

Conseils pour les emballages usés: récupération / recyclage / élimination des déchets d'emballage à faire conformément à la réglementation en vigueur. Seules les récipients complètement vides peuvent être destinés au recyclage.

Réglementation CE: directives du parlement Européen et du Conseil: 2008/98/CE (telle que modifiée), 94/62/CE (telle que modifiée).

Rubrique 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN (Numéro ONZ)

Non concerné. Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non concerné.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné.

14.4 Groupe d'emballage

Non concerné.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non concerné.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non concerné.

Rubrique 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

2016/425/UE Règlement No 2016/425/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil.

1907/2006/EC Rectificatif au règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (telle que modifiée).

1272/2008/EC Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (telle que modifiée).

2015/830/EC Règlement (UE) No 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

2008/98/CE Directive 2008/98/CE du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

94/62/CE Directive n° 94/62/CE du 20/12/94 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

Les permis, les interdictions et les restrictions Le produit est soumis à des restrictions sur le ciment inclus à l'annexe XVII du règlement 1907/2006 / CE (REACH) - il contient < 0,0002 % de Cr soluble (VI).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour les mélanges.

Rubrique 16: Autres informations

Expressions H des rubriques 3 de FDS

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acronymes et abréviations

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves catégorie 1

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée catégorie 2

STOT RE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép. catégorie 1

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB Très persistantes et très bioaccumulables

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

VME Valeur Moyenne d'Exposition

VLE Valeur Limite d'Exposition

Formations

Avant de commencer le travail avec le produit, l'utilisateur doit connaître les règles de la Santé et Sécurité au Travail relatives à la manipulation des produits chimiques, et surtout, suivre une formation au poste adaptée.

Références à la littérature et aux sources de données

La fiche de données a été préparée sur la base de fiche de données de sécurité des composants individuels fournies par le fabricant, des données littéraires, des bases de données en ligne et de la connaissance et de l'expérience, en tenant compte de la législation en vigueur.

La classification et les procédures utilisées pendant la classification du mélange conformément au règlement

Skin Irrit. 2 H315 méthode de calcul

Eye Dam. 1 H318 méthode de calcul

STOT SE 3 H335 méthode de calcul

Informations complémentaires

Date d'établissement 14.12.2021

Version: 1.0/FR

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit ainsi qu'à l'expérience et le savoir-faire du fabricant. Elles ne sont pas une description qualitative du produit, ni une promesse des qualités définies. Il faut les considérer en tant qu'une aide à la manipulation en sécurité au cours du transport, du stockage et de l'utilisation du produit. Ceci n'exonère pas l'utilisateur de la responsabilité d'une utilisation incorrecte des informations ci-dessus, ni du respect de toutes les normes juridiques en vigueur en la matière.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FLOWFRESH SL PART C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: mastic pour sols.

Utilisations déconseillées: non précisées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: **TREMCO CPG POLAND SP. Z O.O.**

Adresse: ul. Marywilska 34, 03-228 Warsaw, Pologne

Téléphone/Fax: +48 22 879 8907

+48 22 879 8918

Adresse e-mail de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
aleksandra.matyjek@cpg-europe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

112 (téléphone d'urgence)

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger et mentions d'avertissement



DANGER

Composants dangereux qui se trouvent sur l'étiquette

Contient: ciment Portland; dihydroxyde de calcium.

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les conteneurs à déchets étiquetés de manière appropriée conformément aux réglementations nationales.

2.3 Autres dangers

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du règlement REACH.

Rubrique 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

ciment Portland

Fourchette de concentration: < 25 %

Numéro CAS: 65997-15-1

Numéro EC: 266-043-4

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: —

Classification: Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

dihydroxyde de calcium

Fourchette de concentration: < 7 %

Numéro CAS: 1305-62-0

Numéro EC: 215-137-3

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: 01-2119475151-45-XXXX

Classification: Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

Substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle établies au niveau du pays et de l'UE.

quartz (dioxyde de silicium)

Fourchette de concentration: < 0,7 %

Numéro CAS: 14808-60-7

Numéro EC: 238-878-4

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: —

Classification: STOT RE 1 H372

Substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle établies au niveau du pays.

huile minérale blanche (pétrole)

Fourchette de concentration: < 0,2 %

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Numéro CAS: 8042-47-5
Numéro EC: 232-455-8
Numéro INDEX : —
Numéro d'enregistrement: 01-2119487078-27-XXXX
Classification: Asp. Tox. 1 H304

Le texte complet des phrases H a été cité dans la 16ème rubrique de la fiche de données.

Rubrique 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau: enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement les parties de peau atteintes à l'eau et au savon. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: protéger l'œil non irrité, enlever les lentilles de contact. Laver les yeux contaminés avec de l'eau pendant 10-15 min. Éviter le jet d'eau trop fort au risque d'endommager la cornée. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Ingestion: ne jamais provoquer des vomissements. Rincer l'intérieur de la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Porter la personne lésée à l'air frais, assurer la chaleur et le calme. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: le rougissement, la sécheresse de la peau, l'irritation.

Contact avec les yeux: le rougeur, le larmolement, la sensation de brûlure, la vision floue, la douleur, le risque de lésions oculaires graves.

Ingestion: les maux de ventre, les nausées, les vomissements, l'ingestion du produit peut causer une occlusion intestinale.

Inhalation des vapeurs: l'irritation des voies respiratoires, la toux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La décision sur les soins immédiats et traitement doit être prise par un médecin à l'issue d'une évaluation exacte d'état de la victime. Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: dioxyde de carbone, poudres d'extinction d'incendie, jet d'eau dispersé. Incendie significatif éteindre à l'aide de la mousse extinctrice résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction non appropriés: jet d'eau compacte – le danger d'élargir le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de la combustion, les gaz nocifs contenant les monoxydes de carbone et d'autres produits dangereux de décomposition thermique peuvent se produire. Éviter l'inhalation des gaz de combustion, ils peuvent être dangereux pour la santé.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser les moyens de protection générale typique en cas de feu. Ne pas rester dans la zone menacée d'incendie sans porter de vêtements résistants aux produits chimiques et sans appareil respiratoire autonome. Recueillir les moyens d'extinction usé.

Rubrique 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Limitier l'accès des tiers à la zone de l'accident jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. En cas de dispersion de grande quantité de produit, isoler la zone en danger. Veiller à ce que les opérations de secours et d'élimination des effets de l'accident soient faites uniquement par un personnel qualifié. Utiliser des moyens de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Fournir une ventilation appropriée. Ne pas respirer des vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de libération d'une grande quantité de produit, il est nécessaire de prendre les mesures appropriées afin d'éviter sa diffusion dans l'environnement. Informer les services de secours compétents.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Produit sec

il faut ramasser le produit répandu en état sec, si possible. Utiliser des méthodes de nettoyage à sec tels que: nettoyer avec un aspirateur (équipement industriel équipé d'un filtrage très efficace) qui ne provoque pas l'émission des poussières. Ne jamais utiliser l'air comprimé. Ne pas respirer des poussières et éviter le contact des poussières avec la peau. Mettre le produit répandu dans le conteneur. Nettoyer et ventiler la zone contaminée.

Produit mouillé

le produit absorbe l'eau et il se solidifie. Ramasser mécaniquement. Les déchets peuvent être traités comme les gravats.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Traitement des déchets – Rubrique 13 de la fiche. Moyens de protection individuelle – Rubrique 8 de la fiche.

Rubrique 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Utiliser les équipements de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Travailler seulement dans les locaux bien ventilés. Ne pas respirer des vapeurs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir dans des emballages originaux et bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec les produits alimentaires ou le fourrage. Protéger contre les endommagements, les conditions atmosphériques directes et l'humidité. Les récipients ayant été ouverts doivent être bien fermés. Stocker les conteneurs inutilisés hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas de données concernant les utilisations autres que celles dans la Rubrique 1.2.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Spécification	VME		VLE	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
quartz [CAS 14808-60-7]	-	0,1a	-	-
dihydroxyde de calcium [CAS 1305-62-0]				
calcium (hydroxyde de)	5	-	-	-
calcium (hydroxyde de) fraction alvéolaire	1	-	4	-

a : La valeur limite concerne la fraction alvéolaire

Base juridique: Valeurs limites d'exposition professionnelle établies pour les substances chimiques, INRS 2020.

Procédures de contrôle recommandé

Il faut suivre les procédures de surveillance de la concentration des composants dangereux dans l'air et les procédures de contrôle de pureté de l'air au poste de travail – si elles sont disponibles et justifiées à un poste de travail donné – conformément aux Normes Européennes en prenant en considération des conditions dans le lieu d'exposition. Le mode, le type et la fréquence des tests et des mesures doivent répondre aux exigences pertinentes.

PNEC - dihydroxyde de calcium [CAS 1305-62-0]

eau 0,49 mg/l

sol 1080 mg/kg de matière sèche

8.2 Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Il faut fournir une ventilation générale et/ou locale au poste de travail afin de garder la concentration de l'agent nuisible au-dessous de la valeur maximale admissible. Il est recommandé d'installer les laveuses pour les yeux près de lieu de travail.

Protection des mains et du corps

Utiliser les gants de protection appropriés pour le travail. En cas d'exposition de courte durée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance ≥ 2 (un temps de percée > 30 min.).



En cas d'exposition prolongée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance =6 (un temps de percée > 480 min.). Porter des vêtements de protection.

Pendant l'utilisation des gants de protection en contact avec des produits chimiques il ne faut pas oublier que le niveau de performance et le temps de percée correspondants qui ont été donnés dans la fiche n'indiquent pas la durée réelle de la protection au lieu de travail, car il y a d'autres facteurs qui doivent être pris en compte, par exemple: la température, l'influence d'autres substances etc. Il est recommandé de remplacer les gants aux premiers signes de détérioration, d'endommagement ou s'il y a des changements dans leur aspect (le changements de couleur, de forme, d'élasticité). Respecter les instructions du fabricant concernant l'utilisation des gants, leur nettoyage, l'entretien et le stockage. Il est aussi important d'utiliser la technique appropriée pour enlever les gants pour qu'on puisse éviter la contamination des mains pendant cette activité.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou la protection du visage.

Protection des voies respiratoires

En cas de pollution de l'air avec des poussières aux concentrations dépassant leurs valeurs normatifs, utiliser l'équipement de filtration sélectionné selon le taux de dépassement des valeurs VLE (P1/s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 4 x VLE,

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

P2/s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 10 x VLE, P3/ s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 30 x VLE).

L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux exigences du règlement 2016/425/UE. L'employeur est obligé d'assurer de mesures de protection conformes à toutes les exigences de qualité, ainsi que leur entretien et nettoyage.

Contrôle d'exposition liée à la protection de l'environnement

Éviter la dispersion d'une grande quantité du produit dans les eaux souterraines, la canalisation, les eaux usées ou le sol. Les émissions éventuelles de systèmes de ventilation ou des équipements doivent être examinées pour déterminer leur conformité avec les exigences de la loi de protection de l'environnement.

Rubrique 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique:	solide
couleur:	dépend de l'assortiment
odeur:	caractéristique
seuil olfactif:	non identifié
valeur pH:	non concerné
point de fusion/point de congélation:	non identifié
point initial d'ébullition:	non concerné
point d'éclair:	non concerné
taux d'évaporation:	non concerné
inflammabilité (solide, gaz) :	non identifié, le produit n'est pas inflammable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	non concerné
pression de vapeur:	non concerné
densité de vapeur:	non concerné
densité:	non identifié
solubilité:	non identifié
coefficient de partage: n-octanol/eau:	non identifié
température d'auto-inflammabilité :	non concerné, le produit n'est pas auto-inflammable
température de décomposition:	non identifié
propriétés explosives:	ne manifeste pas
propriétés comburantes:	ne manifeste pas
viscosité:	non identifié

9.2 Autres informations

Il n'y a pas de données concernant des résultats des tests additionnels.

Rubrique 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est faiblement réactif. Le produit n'est pas soumis à la polymérisation. Voir: 10.3-10.5.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions d'utilisation et de stockage correctes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne sont pas connus.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

10.4 Conditions à éviter

Protéger contre l'humidité. Produit est hygroscopique, il s'agglutine en contact avec de l'eau et, par conséquent, il diminue le niveau de qualité du produit. Éviter la chaleur et le rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne sont pas connus.

Rubrique 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité des composants

dihydroxyde de calcium [CAS 1305-62-0]

LD₅₀ (orale, rat) > 2000 mg/kg (OECD 425)

LD₅₀ (peau, lapin) > 2500 mg/kg (OECD 402)

quartz [CAS 14808-60-7]

LD₅₀ (orale, rat) > 2000 mg/kg

LD₅₀ (peau, rat) > 2000 mg/kg

huile minérale blanche (pétrole) [CAS 8042-47-5]

LD₅₀ (orale, rat) 5000 mg/kg

LD₅₀ (peau, rat) > 2000 mg/kg

LC₅₀ (inhalation, rat) 5200 mg/m³/4h

Toxicité du mélange

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carcérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec le produit sec peut causer les dommages mécaniques à la cornée, la rougeur, le larmolement, la sensation de brûlure, irritation immédiate ou différée, l'inflammation, la douleur, le risque de lésions oculaires graves.

En cas de contact avec le produit humide il peut causer une irritation modérée (p.ex. la conjonctivite) ou les lésions oculaires graves et la cécité.

L'exposition aux poussières du produit provoque une irritation du nez, de la gorge, des yeux et des poumons et peut causer une sensation de suffocation. L'exposition chronique aux poussières peut causer de nombreuses maladies; les plus courantes: l'inflammation chronique du nez, de la gorge, du larynx, l'asthme bronchique, la pneumoconiose, l'emphysème pulmonaire.

Rubrique 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'est pas classifié comme hasardeux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit à base de composés minéraux – il n'est pas biodegradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit s'agglutine en contact avec de l'eau. Il n'est pas mobile dans le sol et dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Le mélange n'est pas classifié comme dangereux pour la couche d'ozone. Il faut considérer la possibilité d'autres effets néfastes des composants individuels du mélange sur l'environnement (par exemple, la perturbation du système endocrinien, leur impact sur le réchauffement globale).

Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Conseils pour le produit: traiter conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas jeter le déchets à l'égout, les eaux de surface. Les résidues peuvent être réutilisés. Le produit durci peut être traité comme gravat. Le code de déchet doit être attribué au lieu de sa création.

Conseils pour les emballages usés: récupération / recyclage / élimination des déchets d'emballage à faire conformément à la réglementation en vigueur. Seules les récipients complètement vides peuvent être destinés au recyclage.

Réglementation CE: directives du parlement Européen et du Conseil: 2008/98/CE (telle que modifiée), 94/62/CE (telle que modifiée).

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN (Numéro ONZ)

Non concerné. Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non concerné.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné.

14.4 Groupe d'emballage

Non concerné.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non concerné.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non concerné.

Rubrique 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

2016/425/UE Règlement No 2016/425/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil.

1907/2006/EC Rectificatif au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (telle que modifiée).

1272/2008/EC Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (telle que modifiée).

2015/830/EC Règlement (UE) No 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

2008/98/CE Directive 2008/98/CE du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

94/62/CE Directive n° 94/62/CE du 20/12/94 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

Les permis, les interdictions et les restrictions Le produit est soumis à des restrictions sur le ciment inclus à l'annexe XVII du règlement 1907/2006 / CE (REACH) - il contient < 0,0002 % de Cr soluble (VI).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour les mélanges.

Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]



**Construction
Products Group**
Europe



Date d'établissement

14.12.2021

Version: 1.0/FR

Rubrique 16: Autres informations

Expressions H des rubriques 3 de FDS

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acronymes et abréviations

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép. catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
VLE	Valeur Limite d'Exposition

Formations

Avant de commencer le travail avec le produit, l'utilisateur doit connaître les règles de la Santé et Sécurité au Travail relatives à la manipulation des produits chimiques, et surtout, suivre une formation au poste adaptée.

Références à la littérature et aux sources de données

La fiche de données a été préparée sur la base de fiche de données de sécurité des composants individuels fournies par le fabricant, des données littéraires, des bases de données en ligne et de la connaissance et de l'expérience, en tenant compte de la législation en vigueur.

La classification et les procédures utilisées pendant la classification du mélange conformément au règlement

Skin Irrit. 2 H315	méthode de calcul
Eye Dam. 1 H318	méthode de calcul
STOT SE 3 H335	méthode de calcul

Informations complémentaires


Date d'établissement	14.12.2021
Version:	1.0/FR

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit ainsi qu'à l'expérience et le savoir-faire du fabricant. Elles ne sont pas une description qualitative du produit, ni une promesse des qualités définies. Il faut les considérer en tant qu'une aide à la manipulation en sécurité au cours du transport, du stockage et de l'utilisation du produit. Ceci n'exonère pas l'utilisateur de la responsabilité d'une utilisation incorrecte des informations ci-dessus, ni du respect de toutes les normes juridiques en vigueur en la matière.

SERVAIR

PROJET DE MODERNISATION LAVERIE ET PLONGE BATTERIE

ADRESSE DU SITE : 15 rue des vignes - Tremblay-en-France

Entreprise	ART ET RENOV IMMOBILIER 23 RUE DEMANIEUX, 94600 CHOISY-LE-ROI	 <i>Entreprise générale de Bâtiment</i>
Maître d'ouvrage	SERVAIR Immeuble AL TAI 10-14 rue de Rome 95726 Roissy Charles de Gaulle	
Maître d'oeuvre	ARTELIA 47 avenue de Lugo CS 20349 94607 Choisy le Roi	
CSPS	BTP Consultants 202 quai de Clichy 92110 Clichy	
Bureau de contrôle	BTP Consultants 202 quai de Clichy 92110 Clichy	
BET fluides	ARTELIA 47 avenue de Lugo CS 20349 94607 Choisy le Roi	

Procédure de mise en oeuvre de la résine - FLOWFRESH SR20

Projet	Emetteur	Phase	Lot	Type	Zone	Niveau	Numéro	Indice
SVR	ARV	EXE	RES	RA	TZ	N-1	1000	0

Ech: **1/100**

Date de création du document: **28/10/2025** Date indice: **28/10/2025**

Procédure de mise en œuvre de la résine – FLOWFRESH SR20

1. Introduction

Cette présentation a pour objectif d'expliquer la méthodologie d'application de la résine Flowfresh SR20 ainsi que l'ensemble des mesures de sécurité mises en œuvre pour garantir la protection du personnel et la maîtrise totale des risques durant les travaux.

Les opérations se dérouleront dans une zone confinée, ventilée sans aucun impact pour les personnes travaillant à proximité.

2. Contexte du chantier

- 5 Phases
- Surfaces d'applications variable suivants les phases
 - Phase 1 environ : 600 m²
 - Phase 2 environ : 1200 m²
 - Phase 3 environ : 400 m²
 - Phase 4 environ : 750 m²
 - Phase 5 environ : 750 m²
- Hauteur dans la zone de travail : 2.30m.
- Durée moyen des travaux par phases :
 - Préparation du support : 10 jours
 - Application de la résine : 7 jours
- Produit appliqué : Flowfresh SR20 – Revêtement de sol antidérapant en résine polyuréthane ciment certifié HACCP. **Fiche technique en annexe 1**, Fournisseur : FLOWCRETE
- Objectif : obtention d'un sol industriel durable, résistant, hygiénique et sans émission après durcissement.

3. Présentation du produit Flowfresh SR20

Le Flowfresh SR20 est un système de revêtement de sol à base de résine polyuréthane-ciment, appliqué en 6 mm d'épaisseur.

Ce produit est conçu pour les environnements industriels exigeants (agroalimentaire, chimie, logistique, etc.).

Avantages du produit :

- Polygiene®:
Contient un additif antimicrobien basé sur la technologie des ions d'argent réduisant la propagation de la plupart des types de bactéries nocives.

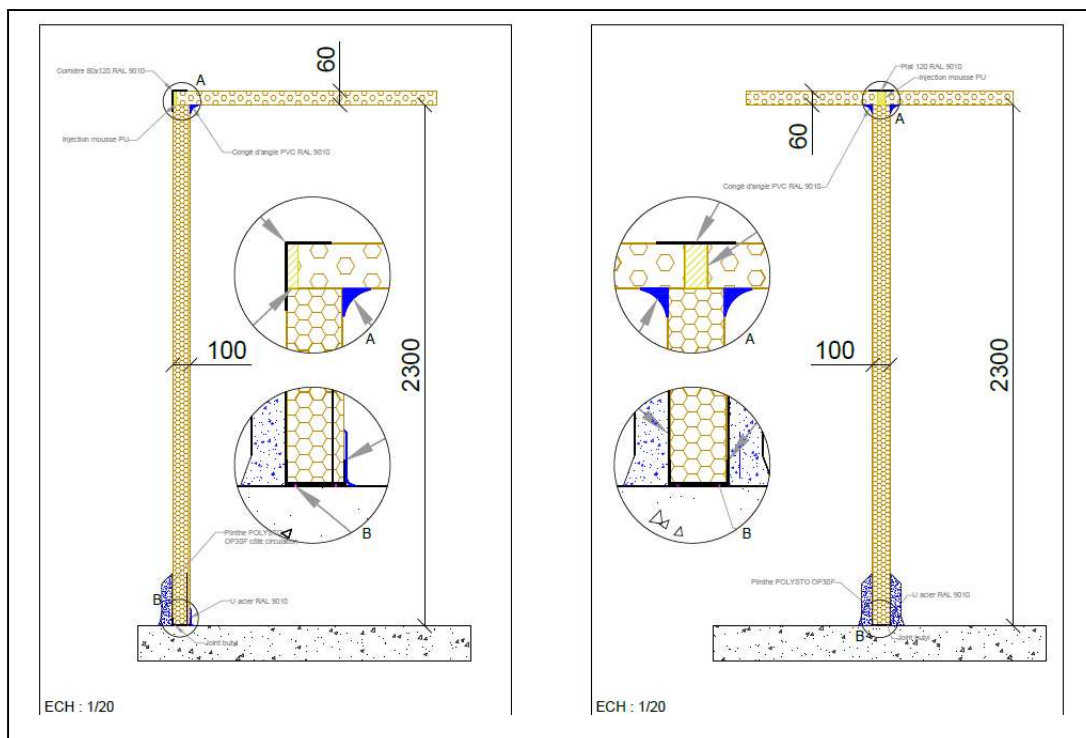


- Résistant aux produits chimiques :
Excellente résistance aux sucres et à la plupart des acides (organiques et inorganiques).
- Antidérapant :
Profil structuré pour minimiser les risques de glissement dans les zones humides.
- Résistant à l'usure :
Résiste aux impacts, à la circulation et aux attaques chimiques
- **Composition du revêtement :**
 - 1 couche de primaire FLOWPRIME : 0,5 kg/m² (si nécessaire)
 - 1 couche de masse FLOWFRESH MF : 8 kg/m².
 - Projection de silice 0,4-1,2 mm F35 à refus : 4 kg/m².
 - Balayage de l'excédent, écrêtage superficiel, aspiration soignée avant application de la finition.
 - Finition FLOWFRESH COATING Matt : 0,8 kg/m².

4. Méthodologie d'application et confinement

Étape 1 – Cloisonnement permanent

- Installation par l'entreprise EURISOL de cloisons thermiques et de faux plafond de la marque DAGARD de type LA20 sur l'ensemble du périmètre de la zone de travail.
Fiche technique des cloisons et faux plafonds en annexe 2
- Pour les zones ne comportant pas de cloison thermique définitive, la zone sera fermée par les murs existants ou par les cloisons thermiques mise en place au début de chaque phase. **Fiche technique des cloisons provisoires entre phase en annexe 3.** L'ensemble de la zone sera donc cloisonné soit par les cloisons ou un mur et en faux plafonds thermiques.



- Ces installations garantissent un confinement durable et étanche avec les zones de production. Ces installations garantissent un confinement durable et étanche vis-à-vis des zones de production

Étape 2 – Préparation du support

- Grenailage et/ou ponçage du support afin d'assurer une parfaite adhérence du revêtement.
- Aspiration immédiate des poussières à l'aide d'un aspirateur industriel MASTER MS450/S, garantissant une absence totale de dispersion dans l'environnement.

Fiche technique de l'aspirateur en annexe 4

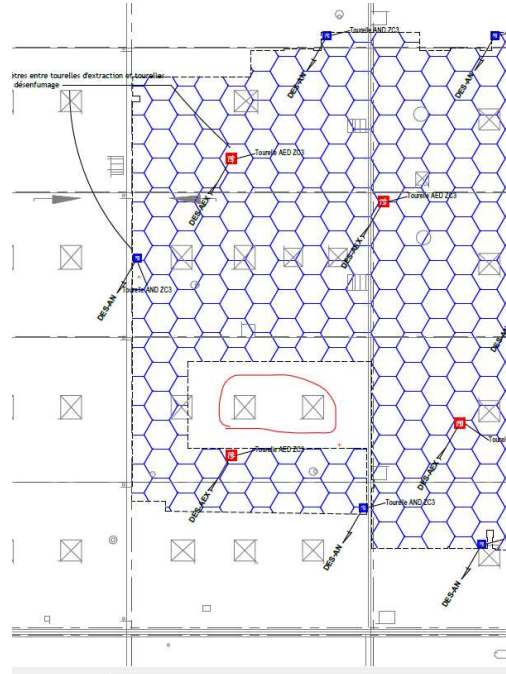
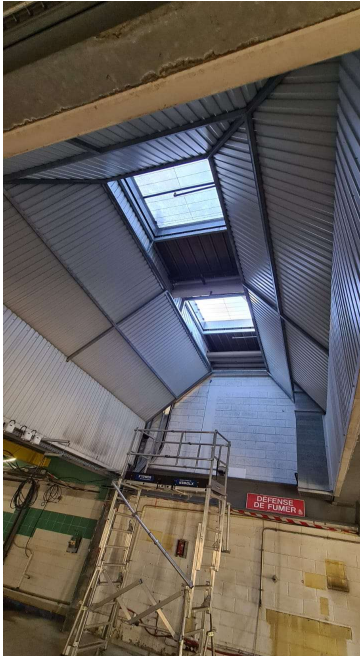
- Le système d'aspiration permet d'aspirer en même temps poussières, liquides et solides (poussières, copeaux de métal et huile, farines, pierres, terre, eau, émulsions etc.), sans aucun besoin de changer ou enlever le filtre.
- Le filtre est en polyester à poches, avec une surface filtrante de 20.000 cm² et une efficacité de 3 microns, qui assure un standard élevé de filtration.
- Un système de secouage manuel permet de nettoyer constamment le filtre, prolongeant ainsi la durée de vie du filtre et maintenant un haut niveau des performances d'aspiration.

Étape 3 – Système d'extraction d'air

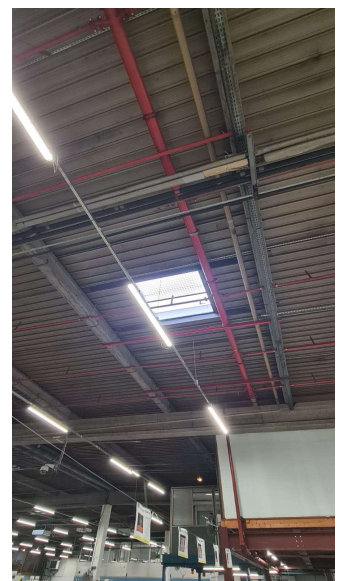
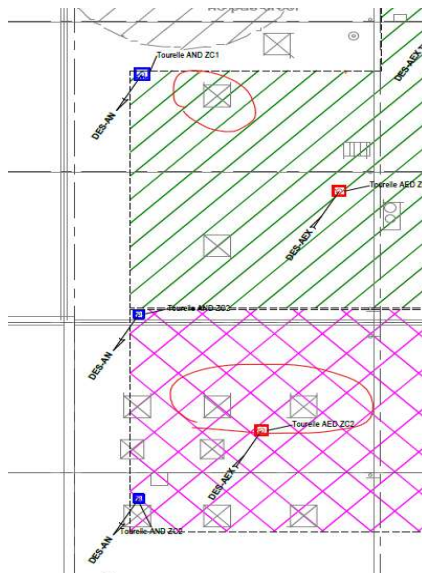
- Mise en place de deux extracteurs NPU 10000 compact assurant une extraction continue et puissante. Le NPU 10000 Compact est équipé de puissants moteurs fournissant un énorme flux d'air de 10 000 m³/heure. **Fiche technique de l'extracteur en annexe 4**
- L'air est évacué vers les ouvrants de désenfumage (skydomes) situés en toiture.
- Le volume d'air extrait est de 20 000 m³/heure, bien supérieur au volume de chaque zones garantissant un renouvellement d'air complet et permanent.
 - Zone 1 : 1 400 m³
 - Zone 2 : 2 800 m³
 - Zone 3 : 900 m³
 - Zone 4 : 1 700 m³
 - Zone 5 : 1 700 m³
- Les débits sont contrôlés quotidiennement pour confirmer le bon fonctionnement.
- Cette sur ventilation assure un environnement sans nuisance olfactive et sans risque pour les employés à l'intérieur et extérieur de la zone.

Zone d'extraction d'air pour chacune des phases

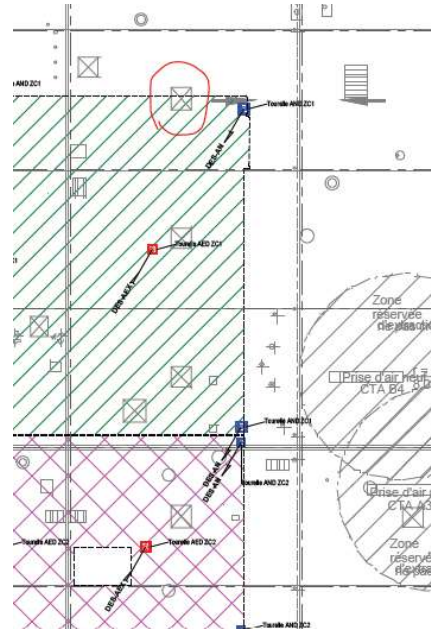
Phase 1



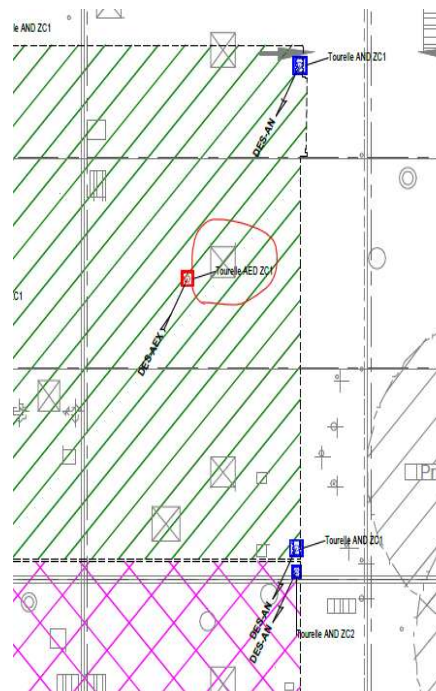
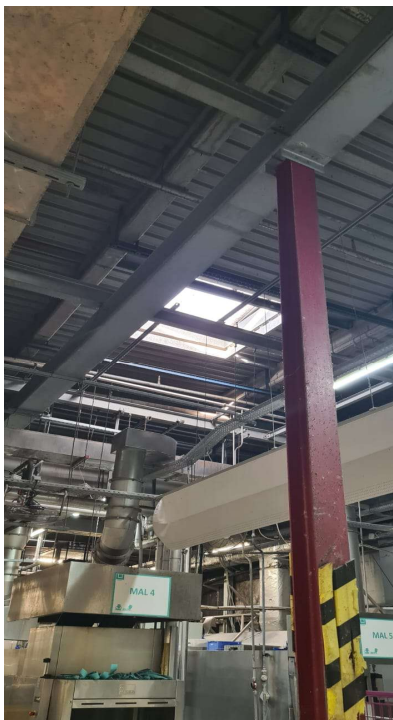
Phase 2



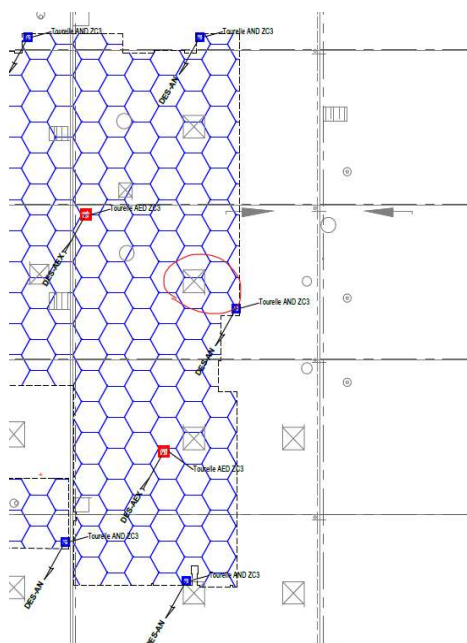
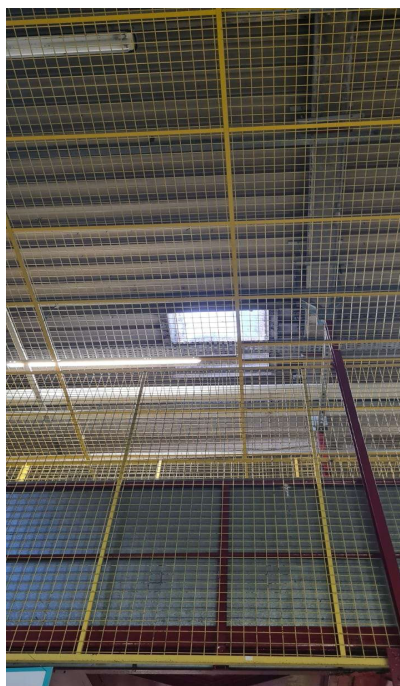
Phase 3



Phase 4



Phase 5



Étape 4 – Application du Flowfresh SR20

- Mélange contrôlé des composants selon les préconisations du fabricant.
- Application manuelle à la raclette et au rouleau à une épaisseur finale d'environ 6 mm.
- Polymérisation complète en 24 à 48 heures selon la température ambiante.

Étape 5 – Nettoyage et validation

- Nettoyage des outils et du matériel avec produits adaptés.
- Contrôle visuel et olfactif de la zone pour s'assurer de l'absence de toute émission.

5. Mesures de sécurité et protections du personnel

Toutes les mesures nécessaires sont appliquées pour garantir la sécurité des applicateurs et du personnel du site.

Mesures collectives

- Cloisonnement complet par panneaux thermiques ou mur en maçonnerie
- Double système d'extraction (2 x NPU 10000 compact) assurant un renouvellement d'air supérieur au volume total de la zone.
- Aspiration des poussières à la source à l'aide du MASTER MS450/S

- Signalisation, balisage et contrôle d'accès strict aux seules personnes autorisées.
- Suivi quotidien (vérification de la ventilation, contrôles de confinement et de sécurité).
- Bâchage au-dessus des fosses de mélange
- Interdiction de la coactivité, seul l'entreprise de résine sera autorisé dans la zone chantier et les personnes autorisés préalablement

Équipements de protection individuelle (EPI)

- Masques respiratoires A2P3 pour la protection contre les vapeurs et particules.
- Gants en nitrile longue manchette, résistants aux produits chimiques.
- Combinaisons intégrales jetables, catégorie 3 type 5/6, assurant une isolation complète.
- Lunettes étanches
- Chaussures de sécurité à semelles antidérapantes.
- Rotation du personnel afin de limiter le temps d'exposition.
- Lavage des mains obligatoire après manipulation de la résine ou des outils.

Procédures d'urgence et prévention

- En cas de défaillance d'un extracteur, arrêt immédiat des travaux et bascule du second en mode renforcé.
- Contact avec la peau: enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement les parties de peau atteintes à l'eau et au savon. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux: protéger l'œil non irrité, enlever les lentilles de contact. Laver les yeux contaminés avec de l'eau pendant 10-15 min. Éviter le jet d'eau trop fort au risque d'endommager la cornée.
- Les opérateurs sont formés aux gestes de premiers secours et à la manipulation sécurisée des produits chimiques.
- L'ensemble de ces points seront détaillés dans le PPSPS de l'entreprise applicateur

6. Conclusion

- Le chantier est totalement confiné, ventilé et sous supervision.
- Le système d'extraction double renouvelle un volume d'air supérieur au volume des différentes zones.
- Les cloisons thermiques garantissent l'isolation complète et définitive.
- Les applicateurs sont formés et utilisent les EPI adaptés.
- Aucun risque d'exposition pour le personnel extérieur à la zone.

- Une fois durcie, la résine Flowfresh SR20 est inerte, sans émission et parfaitement sûre.

Conclusion

Grâce à une organisation rigoureuse, un confinement étanche, une surventilation maîtrisée et des mesures strictes, la mise en œuvre du Flowfresh SR20 se déroulera en toute sécurité, sans nuisance ni risque pour les personnes travaillant à proximité.

ANNEXE 1

Flowfresh SR20 (4–11 mm)

Revêtement de sol antidérapant en résine polyuréthane ciment certifié HACCP International.



Polygiene®:

Contient un additif antimicrobien basé sur la technologie des ions d'argent réduisant la propagation de la plupart des types de bactéries nocives.



Résistant aux produits chimiques :

Excellente résistance aux sucres et à la plupart des acides (organiques et inorganiques).



Antidérapant :

Profil structuré pour minimiser les risques de glissement dans les zones humides.



Résistant à l'usure :

Résiste aux impacts, à la circulation et aux attaques chimiques.



Cream

Red

Dark Blue

Dark Green



Dark Grey

Mid Grey

Ochre

Mustard

Les couleurs réelles peuvent différer des exemples présentés. Pour obtenir un nuancier complet et des échantillons, contactez votre représentant local.

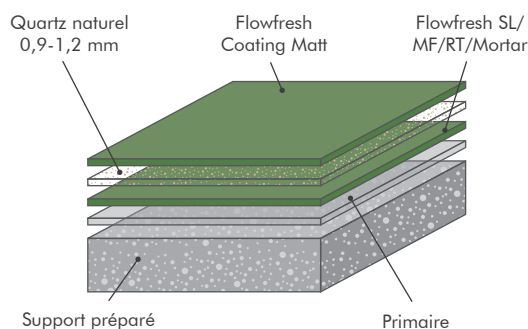


Tableau Informations techniques*

COMPOTEMENT AU FEU				
EN 13501-1	B _{fl} -s1			
RÉSISTANCE À L'ABRASION				
EN 13892-4	AR0.5 (≤ 50 μm)			
ADHÉRENCE				
EN 13892-8	B2.0 (≤ 2.0 MPa)			
RÉSISTANCE À L'IMPACT				
EN ISO 6272	IR20 (20 Nm)			
RÉSISTANCE À LA TEMPÉRATURE				
En 8 mm d'épaisseur : Tolérant aux déversements occasionnels jusqu'à +90°C ou à la chaleur sèche soutenue de -20 °C à +80°C. Pour 9-10mm d'épaisseur : Tolérant aux déversements occasionnels jusqu'à +120°C ou à la chaleur sèche soutenue de -40°C à +105°C.				
PERMÉABILITÉ À L'EAU				
Test de Karsten	Nil (imperméable)			
PERMÉABILITÉ À LA VAPEUR D'EAU				
ASTM E96:90	3g/m ² /24hrs (pour 8mm d'épaisseur)			
RÉSISTANCE À LA GLISSANCE***				
BS 7976-2 (Valeur 4-S rubber slider)	Sec > 40 faible potentiel de glissement			
DIN 51130	R13 V6			
RÉSISTANCE À LA COMPRESSION				
EN 13892-2	> 50 N/mm ²			
RÉSISTANCE À LA FLEXION				
EN 13892-2	20 N/mm ²			
RÉSISTANCE À LA TRACTION				
BS 6319-7	7 N/mm ²			
VITESSE DE POLYMERISATION**		10 °C	20 °C	30 °C
Circulable		36 h	24 h	12 h
Trafic complet		72 h	48 h	24 h
Polymérisation chimique complète		10 jours	7 jours	5 jours

*Ces valeurs sont celles obtenues lors d'essais en laboratoire à +20°C et à 50 % d'humidité relative.

**Pour toute application en dehors des plages de températures indiquées, contactez le Service Technique CPG France.

Les revêtements antidérapants sont recommandés pour répondre aux exigences de résistance au glissement en conditions humides et / ou en présence de contaminants de surface (humides ou secs).

***La résistance au glissement des revêtements peut varier considérablement en fonction de la méthode d'application, d'un entretien inapproprié ou en présence de polluants en surface (humides ou secs).

Contactez le Service Technique CPG France pour tout conseil ou information complémentaire.

Descriptif

Système	Flowfresh SR20
Finition	Matt

Préparation du support et application dans le respect des instructions du fournisseur.

Produits composant le système

Primaire (si nécessaire)	Flowprime @ 0,3 - 0,5 kg/m ² Si un DPM est requis : Hydraseal DPM @ 0,5 kg/m ² . Si une résistance à la température est demandée : Flowfresh Primer @ 0,3 - 0,5 kg/m ² ou Scratchcoat (Flowfresh SL ou Flowfresh SL Quick) @ 1,5 kg/m ²
Pour un système en 4 mm	Flowfresh SL (2mm) @ 4 kg/m ² Saupoudrage : Quartz naturel (0,9-1,2 mm) @ 3,5 kg/m ² . Finition : Flowfresh Coating Matt @ 0,8 kg / m ²
Pour un système en 6 mm	Flowfresh MF (4 mm) @ 8 kg/m ² Saupoudrage : Quartz naturel (0,9-1,2 mm) @ 4 kg/m ² . Finition : Flowfresh Coating Matt @ 0,8 kg / m ²
Pour un système en 8 mm	Flowfresh RT (6mm) @ 12,6 kg/m ² Saupoudrage : Quartz naturel (0,9-1,2 mm) @ 2,5 kg/m ² . Finition : Flowfresh Coating Matt @ 0,8 kg/m ² . Ou Flowfresh Mortar (6 mm) @ 13,14 kg/m ² . Saupoudrage : Quartz naturel (0,9-1,2 mm) @ 2 kg/m ² Finition : Flowfresh Coating Matt @ 0,8 kg/m ²
Pour un système en 9-10 mm	Flowfresh RT (8 mm) @ 17 kg/m ² Saupoudrage : Quartz naturel (0,9-1,2 mm) @ 2,5 kg/m ² . Finition : Flowfresh Coating Matt @ 0,8 kg / m ²
Pour un système en 11 mm	Flowfresh Mortar (9 mm) @ 19,71 kg/m ² Saupoudrage : Quartz naturel (0,9-1,2 mm) @ 2 kg/m ² . Finition : Flowfresh Coating Matt @ 0,8 kg/m ²
Flowprime peut être utilisé mais si la zone est soumise à la chaleur (plus de +50°C) ou aux déversements de liquides chauds (plus de +60°C), il faut utiliser Flowfresh Primer ou le scratchcoat (Flowfresh SL).	

Procédure d'application détaillée disponible sur demande.

Exigences relatives au support

Le support béton ou la chape ciment doivent avoir une résistance minimale à la compression de 25 N/mm² et être exempts de laitance, poussière ou tout autre contamination. Flowfresh ne doit pas être appliqué sur des ragréages. La cohésion du support sera de 1,5 N/mm² minimum en traction directe. Son humidité relative maximale doit être de

93% selon BS 8203 (5,5 % sur l'échelle TRAMEX).

Dans le cas de présence d'humidité ascensionnelle ou de pression due à des eaux souterraines, le primaire doit être remplacé par la barrière anti-remonté d'humidité Flowcrete Hydraseal DPM (surface sèche). Flowfresh Primer ou le Scratchcoat sont applicables sur des supports contenant jusqu'à 97% d'humidité relative selon BS 8203 (6% sur l'échelle TRAMEX, surface sèche).

Application

La mise en œuvre doit être effectuée par un applicateur ayant reçu une formation et bénéficiant d'un système d'assurance qualité. Pour plus d'informations sur nos programmes de formation, contactez votre représentant CPG local. Des guides de mise en œuvre détaillés sont disponibles sur demande.

Informations

Flowfresh SR20 est sensible aux UV et peut donc changer de couleur au fil du temps (effet de jaunissement). La variation de teinte dépendra du niveau d'exposition aux UV et à la chaleur (plus perceptible pour les couleurs claires et le bleu) mais ces altérations n'ont aucune influence sur les caractéristiques physiques et chimiques du produit. Les teintes soutenues du nuancier standard minimisent le changement de couleur. Le contact avec des produits à forte pigmentation (ex. colorants capillaires, désinfectants médicaux, etc...) et la migration de plastifiants (ex. pneus en caoutchouc) peuvent entraîner une décoloration irréversible de la surface. Veuillez contacter notre Service Technique pour obtenir de plus amples informations.

Résistance antimicrobienne et fongicide

L'additif antimicrobien Polygiene® incorporé dans le revêtement permet de contrôler la plupart des bactéries et des champignons qui entrent en contact avec le sol..

Substance active antimicrobienne	Biocide ions d'argent
Testé	ISO 22196 / JIS Z2801

Maintenance et entretien

Nettoyer régulièrement à l'aide d'une autolaveuse à brosses rotatives, associée à un détergent légèrement alcalin.

Considérations environnementales

Le système fini est considéré comme non dangereux pour la santé et l'environnement. Sa longue durée de vie et sa surface continue sans joint réduisent les besoins en réparations et entretien. Nos systèmes sont fabriqués dans des usines certifiées ISO 14001.

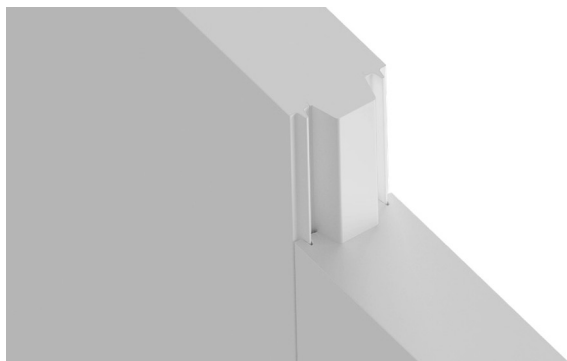
Informations importantes

Les produits CPG sont garantis contre les défauts de qualité et de fabrication et sont vendus en accord avec nos « Conditions générales de vente », disponibles sur demande. Notre garantie ne couvre pas une utilisation inadaptée ainsi que les dommages qui en découleraient. Consultez nos conditions de garantie en détail avant toute mise en œuvre.

Note

Les renseignements contenus dans ce document ne le sont qu'à titre d'informations générales. Comme les procédés d'utilisation et d'application échappent à notre contrôle et vu la diversité des matériaux employés, des essais spécifiques sont vivement conseillés. Un engagement de responsabilité pour des résultats d'application suite aux indications et recommandations de ce document ne peut être accordé. Les conditions de responsabilité et garantie en cause et montant sont régies par nos conditions générales de vente, de livraison et de la législation. Lors de l'établissement du présent document, toutes les indications reposent sur les données actuelles du développement technique et sont basées sur notre expérience. État de données techniques au 10/2022. Le fabricant se réserve tout droit de modification.

ANNEXE 2



Les cloisons LA conçues à partir de panneaux isolants LA permettent la réalisation d'enceintes isothermes. Les panneaux LA sont des panneaux isolants industrialisés. Ils satisfont aux différentes contraintes d'isolation, d'ambiance et de résistance mécanique.

Ils peuvent être utilisés en intérieur pour la réalisation d'ateliers, de laboratoires, ou de bureaux...ou en extérieur comme bardage isolant (montage à l'horizontal ou la verticale).

La facilité, la rapidité de montage, l'adaptation à l'architecture, la possibilité de transformations ultérieures de ces cloisons sont des atouts majeurs par rapport à une construction traditionnelle.

Le classement Pa2 des panneaux est reconnu par les compagnies d'assurance.

Applications

Les cloisons LA d'épaisseur 40 mm sont utilisées en doublage pour la mise aux normes d'hygiène de locaux anciens ou de murs maçonnés.

Les autres épaisseurs, choisies en fonction des températures de travail propres aux industries agroalimentaires, (salles de travail en froid positif, stockage en froid positif et négatif), et de la résistance mécanique permettent le cloisonnement ou la réalisation de locaux ou de bâtiments.

Caractéristiques des panneaux

Largeur : 116 cm ou 110 cm

Poids



Panneau	LA 40	LA 60	LA 80	LA 100	LA 120	LA 140*	LA 160*	LA 180	LA 200	LA 220
Epaisseur (mm)	40	60	80	100	120	140	160	180	200	220
Poids kg/m ² - 2 faces 5/10	9,6	10,4	11,2	12	12,8	13,6	14,4	15,2	16	16,8

Valeur des coefficients Uc (W/m².K) et R (m².K/W)

λ à + 10°C = 0,023 W/m.K, épaisseur isolant = épaisseur panneau - 1 mm

Panneau	LA 40	LA 60	LA 80	LA 100	LA 120	LA 140*	LA 160*	LA 180	LA 200	LA 220
Epaisseur (mm)	40	60	80	100	120	140	160	180	200	220
Uc	0,536	0,366	0,277	0,223	0,187	0,161	0,141	0,126	0,113	0,103
R	1,87	2,74	3,60	4,47	5,34	6,21	7,08	7,95	8,82	9,69

*Epaisseur en cours d'évolution

Descriptif				
parements*	acier S280 GD galvanisé à chaud Z225 (225g/m ² de zinc pour les 2 faces) ou équivalent	5/10 - 6/10	revêtue d'une laque polyester 25 µm	base
		8/10	revêtue d'une laque polyester 25 µm	
		6/10	revêtue d'une laque PU	option
			revêtue d'un film PVC contrecollé 120 µm	
	inox 304	6/10	Poli S4 (1 seule face)	
		6/10	revêtue d'un film PVC+PET d'une épaisseur totale de 130 µm (1 seule face)	
couleurs (sur parement acier)*	laque polyester 25µm	5/10 - 6/10	blanc banquise (proche RAL 9010).	base
		8/10	blanc banquise (proche RAL 9010).	
		6/10	blanc rocaille (proche RAL 9002)	option
			gris aluminium (proche RAL 9006)	
			terre de dune (proche RAL 1015)	
finitions*	acier	lisse (face int. et/ou ext. du panneau)		
		nervurée - largeur des nervures 58 mm (pas de 116 mm), profondeur des nervures 0,6 mm (face int. et/ou ext. du panneau)		
		micro nervurée - largeur nervures 16 mm (pas de 32 mm), profondeur des nervures 1,5 mm (uniquement en ext. de bâtiment)		
	inox	lisse (1 seule face)		
âme mousse densité 40 kg/m ³	polyisocyanurate (PIR)			base
système d'assemblage	<p>L'emboîtement tôle contre tôle spécialement étudié pour ce type de panneaux assure une étanchéité parfaite.</p> <p>Le panneau d'épaisseur 40 mm est utilisé en doublage de cloison, son emboîtement est simple.</p> <p>L'emboîtement est triple pour les panneaux d'une épaisseur de 60 à 220 mm.</p>		 <p>Emboîtement simple</p>	
			 <p>Emboîtement triple</p>	
joints d'étanchéité	<p>La continuité de l'écran pare-vapeur peut être réalisée entre chaque panneau par 2 joints polyéthylène disposés sur les longueurs du panneau (sur ses 2 faces).</p> <p>Selon les conditions de travail et de nettoyage (non agressif, intensif ou très intensif), ou l'exposition, un joint de type silicone peut être installé entre les panneaux en lieu et place du polyéthylène. Un joint butyl peut compléter l'étanchéité en fond d'emboîtement, selon les ambiances.</p>			

* Les parements peuvent différer d'aspect, de coloris, et/ou d'épaisseur sur les faces intérieures et extérieures.

Adapter les parements selon ambiances et conditions d'exploitation

PV et agréments

Réaction au feu : B-s1,d0

Marquage CE : Conformité NF EN 14509.

Classement Pa2

Avis technique CSTB

ANNEXE 3



Panneau frigorifique industriel

Mousse polyisocyanurate PIR

UTILISATION

Pour la réalisation d'entrepôts frigorifiques, de locaux conditionnés, de cuisines centrales destinés à la fabrication, au conditionnement, au stockage et à la distribution de denrées alimentaires.

DESCRIPTION

Âme isolante

- Mousse polyisocyanurate injectée densité moyenne 40 kg/m³
- Option : mousse FM Global

Parements

- Tôles d'acier laqué 25 µm épaisseur 0,6 mm ou 0,5 mm blanc RAL 9010

Autres revêtements possibles

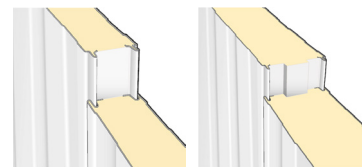
- 35 µm
- PET 55 µm
- PVC 150 µm
- Inox brossé 304
- Inox collaminé 150 µm
- Couleurs selon nuancier standard

Dimensions

- Module : 1150 mm
- Longueur maxi : 12 m
- Épaisseur : 40 à 200 mm

ASSEMBLAGE

Montage par emboîtement.



De 40 à 80 mm

De 100 à 200 mm

ASPECT



Nervuré

Micronervuré

Lisse



CARACTÉRISTIQUES

Épaisseur en mm	Performances thermiques					Poids en Kg / m ²		
	Uc (W/m ² .K)			Ψ/(W/m.K)	R (m ² .K/W)	0.5/0.5	0.60/0.5	0.6/0.6
Paroi	Cloison	Plafond						
40	0.551	0.525	0.542	0.263	1.7	10.09	10.95	11.80
60	0.372	0.360	0.368	0.015	2.6	10.89	11.75	12.60
80	0.281	0.274	0.279	0.006	3.45	11.69	12.55	13.40
100	0.226	0.221	0.224	0.004	4.30	12.49	13.35	14.20
120	0.189	0.186	0.188	0.002	5.2	13.32	14.18	15.03
140	0.162	0.160	0.161	0.002	6.05	14.09	14.95	15.80
160	0.142	0.140	0.142	0.001	6.95	14.89	15.75	16.60
180	0.126	0.125	0.126	0.001	7.8	15.69	16.55	17.40
200	0.114	0.113	0.113	0.001	8.65	16.49	17.35	18.20

*Valeurs pouvant varier selon configuration du panneau (âme, parements)

ANNEXE 4

MASTER MS450/S

ASPIRATEUR INDUSTRIEL MONOPHASÉ LIQUIDES , POUSSIÈRES, ET SOLIDES



Modèle		M/450/S
Tension	Volt	230/50
Puissance	KW	3,6
	HP	4,6
Dépression	mm H ₂ O	2300
Débit d'air	M ³ /h	600
Type de filtre	Etoile	Polyester
Surface de filtration filtre standard	Cm ²	20.000
Catégorie de filtration	Cat/	L
	Micron	3
Charge spécifique sur le filtre	M ³ /m ² /h	300
Capacité	L	60
Orifice d'aspiration	Ø	80
Niveau sonore	Db(A)	76
Dimensions	Cm	50 x 60
Hauteur	Cm	150
Poids	Kg	70

DESCRIPTION

- L'aspirateur est doté de trois moteurs monophasés by-pass, avec interrupteur thermique et système de refroidissement par double ventilation.
- Le système d'aspiration permet d'aspirer en même temps poussières, liquides et solides (par exemple, copeaux de métal et huile, farines, pierres, terre, eau, émulsions etc.), sans aucun besoin de changer ou enlever le filtre.
- Le filtre est en polyester à poches, avec une surface filtrante de 20.000 cm² et une efficacité de 3 microns, qui assure un standard élevé de filtration.
- Un système de secouage manuel permet de nettoyer constamment le filtre, prolongeant ainsi la durée de vie du filtre et maintenant un haut niveau des performances d'aspiration.
- Le bac de récolte d'une capacité de 60 litres, est monté sur roues et doté d'un système pratique de décrochage rapide.
- La structure est en acier robuste, peint avec poudres époxy. La machine est montée sur 4 roues en polyuréthane avec roulements à bille, dont 2 pivotantes et 1 dotée de frein.

OPTIONS

- Cyclone déflecteur
- Bac et chambre de filtration en acier inox AISI 304
- Filtres spécifiques pour poussières fines, très chaudes ou antistatiques ; filtre absolu pour poussières très fines ou toxiques (99,999 efficacité de rétention DOP sur 0,3 microns)
- Tube et suceur pour l'aspiration au sol
- Tamis de filtration huile/copeaux et vanne de vidange.

ANNEXE 5

Extracteur 10 000 m³/h

Extracteur à filtration absolue

La gamme des extracteurs à filtration absolue AGIRENT offre une solution mobile d'extraction d'air pour contrôler les environnements au sein desquels les contaminants de l'air sont un risque potentiel pour la santé humaine, comme dans les milieux pharmaceutique et biomédical, et les travaux de démolition et d'assainissement. Ils sont conçus pour créer une dépression à l'intérieur d'une installation ou enceinte de travail munie d'une unité de décontamination portable. Tous les extracteurs à filtration AGIRENT sont conformes à la norme BS EN 8520-2:2009.

L'extracteur NPU 10000 compact a été spécifiquement conçu pour délivrer le flux d'air nécessaire pour les projets d'élimination de l'amiante à grande échelle. Grâce à son design, cet extracteur est une solution idéale et parfaitement adaptée pour les chantiers avec accès et/ou places restreints.

Le NPU 10000 Compact est équipé de puissants moteurs fournissant un énorme flux d'air de 10000 m³/hr, avec une filtration de 99.995% à 0.3 microns, le filtre HEPA (Haute Efficacité de Particule d'Air) purifie l'air contaminée par de potentielles particules dangereuses comme l'amiante, les bactéries et certains virus.



Contrôle du NPU 10 000 sur un panneau unique



En un coup d'oeil

- Disponible à l'achat ou à la location - adressez-vous à votre succursale locale.
- Conforme à toutes les normes en vigueur - voir au verso pour plus de détails.
- Caisson en polypropylène robuste et facile à nettoyer.
- Roues équipées de freins pour une grande mobilité.
- Filtration à double étage avec un préfiltre et un filtre absolu.
- Entretien et réparations complets disponibles depuis votre succursale locale, nous recommandons un entretien complet au moins une fois tous les ans.

Disponible en location – contactez-nous directement pour plus d'informations

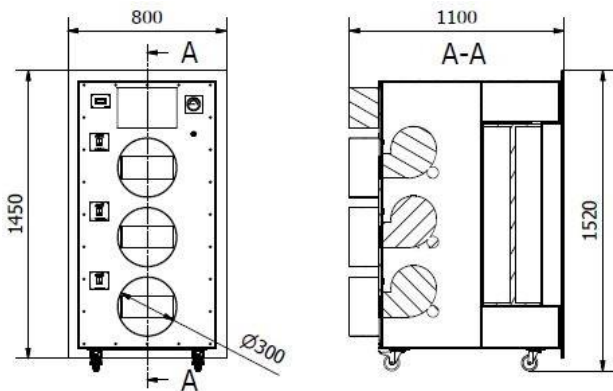
Données techniques du NPU 10000 Compact

Caractéristiques

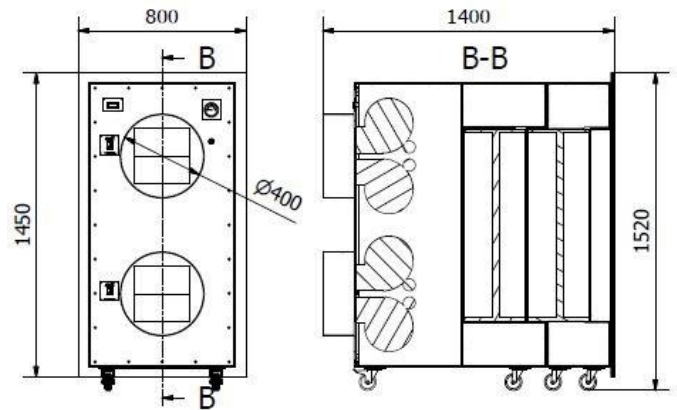
	NPU 10000 Compact		NPU 10000 Compact Double Filtration	
Carter	Polypropylène gris, soudure en une seule pièce		Polypropylène gris, soudure en une seule pièce	
Débit d'air	Environ 10000 m ³ /hr Moyenne de 5890 CFM		Environ 10000 m ³ /hr Moyenne de 5890 CFM	
Electrique	230V 3 moteurs x 230v Haute capacité Puissance maximum de 3kW 2x 230V 16A protégé par un différentiel	400/230V 3 moteurs x 230v Haute capacité Puissance maximum de 3kW 1x 400V 3 phase 16A protégé par un différentiel	230V 4 moteurs x 230v Haute capacité Puissance maximum de 4kW 2x 230V 16A protégé par un différentiel	400V 4 moteurs x 230v Haute capacité Puissance maximum de 4kW 1x 400V 3-Phase 16A protégé par un différentiel
Filtres	1 x prefiltre (915 x 610 x 100mm) 1 x Filtre HEPA H14 efficace à 99.995% et 0.3 microns (915 x 610 x 292mm)		1 x prefiltre (915 x 610 x 100mm) 2 x Filtres HEPA H14 efficace à 99.995% et 0.3 microns (915 x 610 x 292mm)	
Poids	Environ. 160kg		Environ. 200kg	

Dimensions (mm)

NPU 10000 Compact



NPU 10000 Compact Double Filtration



Certifications

- Les NPU sont PAT et DOP testés.
- Équipement utilisé dans le cadre de l'élimination contrôlée des matériaux contenant de l'amiante.
- Les NPU sont conformes à la norme **BS EN 1822-1**, Filtration absolue H14.
- Les unités fabriquées sont soumises à la norme **ISO 9001**